

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS398

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. - Au quatrième alinéa de l'article L. 1431-1 du code de la santé publique, le mot : « à » est remplacé par la référence : « au I de » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.